Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20261117-2026_11_17_extrait
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

CIAS - L'Action Sociale à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 17 novembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni le Mardi 17 novembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16
Nombre d'administrateurs présents : 16
Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Carole	FONTAINE
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Virginie	NAIRE
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Lucie BLANC	Ayant donné pouvoir à Lina BLANC
Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention de formation avec la Fédération ACEPP des 2 Savoie – Décembre 2026

Rapporteur : Virginie VERNAZ

Le CIAS Arlysère souhaite avoir recours aux services de prestataire afin de proposer une formation à ses agents sur le thème de « La familiarisation, première rencontre : un moment sensible ».

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre la Fédération ACEPP des 2 Savoie et le CIAS Arlysère, conformément à la convention jointe en annexe.

La formation aura lieu le 10 décembre 2026 au sein de la Maison de l'Enfance Simone Veil.
En contrepartie de cette action de formation, la rémunération du prestataire sera égale à 1 300 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de formation avec la Fédération ACEPP des 2 Savoie selon les modalités ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSÈRE